



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2009 A 20H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 18 juin 2009

Affichage : 18 juin 2009

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., PARIS A., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

Absents représentés: Mme SATORI M.A., représentée par M. AUBRY P.
Mlle PEREIRA S., représentée par Mlle GERARD A.
M. SARRAZIN P., représenté par M. TAILLARD J.P après 20h50.

Secrétaire de séance : M. LEMAIRE R.

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES ET BUDGETS

I.1 – Délibération budgétaire modificative du budget eau

Sur le BP 2009 de l'eau, une dépense d'ordre (en investissement) de 300 € est inscrite au c/2313/041 sans la recette d'ordre (en investissement) correspondante.

Il y a donc lieu d'ouvrir des dépenses pour 300 € sur le compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) qui seront équilibrées par une recette de 300 € au compte 203/041.

Le compte 020 passera de 4500 € à 4800 € et le compte 203/041 passera de 0€ à 300 €.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.2 – Délibération budgétaire modificative du budget communal

1) Transfert de crédits du compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) sur le compte 6712 (amendes fiscales et pénales) : régularisation du certificat administratif

2) Encaissement d'un chèque de 1.817,92 € pour le remboursement partiel des frais d'avocat relatifs aux recours juridiques à l'encontre du permis de construire « Colruyt ».

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.3 – Délibération budgétaire modificative du budget forêt

La recette des ventes de bois attendue pour 2009 est de 70.000 €, soit des crédits supplémentaires de 25.000 € portés au compte 7022 (cpte de recettes de fonctionnement). Cette recette sera équilibrée comme suit :

- Un complément de dépense de 6.200 € au compte 6282 (Dépenses de Fonctionnement) pour payer les frais de garderie ONF, proportionnels aux recettes pour vente de bois.
- Un complément de dépense de 18.800 € au compte 61524 (Dépenses de Fonctionnement) pour régler les frais d'abattage et débardage.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.4 – Instauration d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble « P.A.E. » sur le secteur « Planche au Marc »

Objectifs d'un P.A.E. :

C'est un outil de financement défini dans le code de l'urbanisme. Il permet aux collectivités locales, maîtres d'ouvrage d'équipements publics générés par le développement urbain, de percevoir une contribution financière à la charge des bénéficiaires d'autorisation d'occuper le sol.

La mise en place d'un tel programme est généralement corrélée avec l'ouverture à l'urbanisation, probable, pressentie ou attendue, d'un secteur affecté à cet usage dans le PLU communal.

Le présent programme s'inscrit dans un périmètre urbanisable, déjà constitué dans le POS de 1973, et reconduit dans le PLU communal de 2002.

I. Contexte

En application d'un texte réglementaire élaboré en 1988, la commune, en charge de l'aménagement d'infrastructures « primaires » dans un secteur ouvert à l'urbanisation dans le PLU, et incluant une voie future inscrite dans ce même PLU, est habilitée à solliciter une « participation pour aménagement d'ensemble » de la part des futurs constructeurs de pavillons ou d'immeubles dans un périmètre identifié pour ce PAE.

Ainsi la commune assure le financement et la réalisation des infrastructures primaires identifiées, elle en évalue le coût puis définit le niveau de participation de chaque futur constructeur. Le montant de cette participation est défini par référence à la « surface hors œuvre » du projet de construction.

II. Périmètre

- Ce programme est rattaché à un périmètre inscrit dans les documents d'urbanisme (périmètre situé ici en zone UB du PLU et défini sur le plan joint).
- On notera que trois autres P.A.E. existent déjà dans la commune.
- Surface globale de la zone PAE « Planche au Marc » : 1 ha 95 a 37 ca,
- Surface estimée des terrains affectés à l'urbanisation future : 15 630 m²,
- Shon estimée susceptible d'être constituée lors de cette opération d'urbanisation : 4 689 m².

III. Nature des Equipements publics

Le présent programme d'équipements publics comprend les infrastructures primaires de toute nature nécessaires à l'aménagement d'ensemble du secteur défini dans le périmètre du P.A.E.

Ces équipements consistent en la constitution d'une voirie et des réseaux permettant de prolonger de la rue des Graviers en direction de la rue du Revirement.

1- Réseau d'assainissement

Il est nécessaire de constituer un réseau séparatif « Eaux Usées » et « Eaux Pluviales » sur une longueur d'environ 220 ml doté de boîtes de branchement au niveau de chaque parcelle, en limite de la voirie nouvelle, et d'avaloirs en rive de chaussée.

2- Réseau d'eau potable

Cette interconnexion va se concrétiser par la pose d'une canalisation AEP « en fonte » d'environ 210 ml, associée à deux vannes d'isolement et de piquages au droit de chaque parcelle.

3- Réseau d'éclairage public

Mise en place de 6 mats galvanisés de hauteur 6 ml alimentés en souterrain par un réseau de gaines et pilotés par l'armoire électrique existante rue des Graviers.

4- Réseau téléphonique

Mise en place de fourreaux sur chaque rive de la nouvelle voie.

5- Réseau électrique

Déplacement d'un poteau existant et pose de trois poteaux pour alimentation aérienne en continuité avec l'existant.

6- Voirie et trottoirs (emprise globale de 8 ml)

Décassement, réalisation d'un fond de chaussée, pose de bordures de trottoirs, de bordures en assise arrière des trottoirs, enrobés de trottoirs et de voirie sur une longueur d'environ 190 ml.

IV. Estimation des coûts du programme (en € H.T.)

- Travaux et fournitures	236.000 € HT
- Achats des terrains « de voirie »	9.000 €
- Subventions attendues	35.000 € HT
- Coût global net estimé des aménagements	210.000 €HT

V. Montant de la participation :

Le montant de la participation due par chaque bénéficiaire d'une autorisation de construire (PC ou DT) pour chaque m² de surface de SHON créée se définit ainsi :

$$\text{Participation} = \frac{\text{Coût global net du programme}}{\text{SHON globale du programme}} \times \text{SHON créée}$$

Le montant de cette participation est défini ainsi à hauteur de 44,70 € par m² de SHON.

Son montant est révisable annuellement sur décision du Conseil Municipal, par référence à l'évolution de l'indice du coût de la construction.

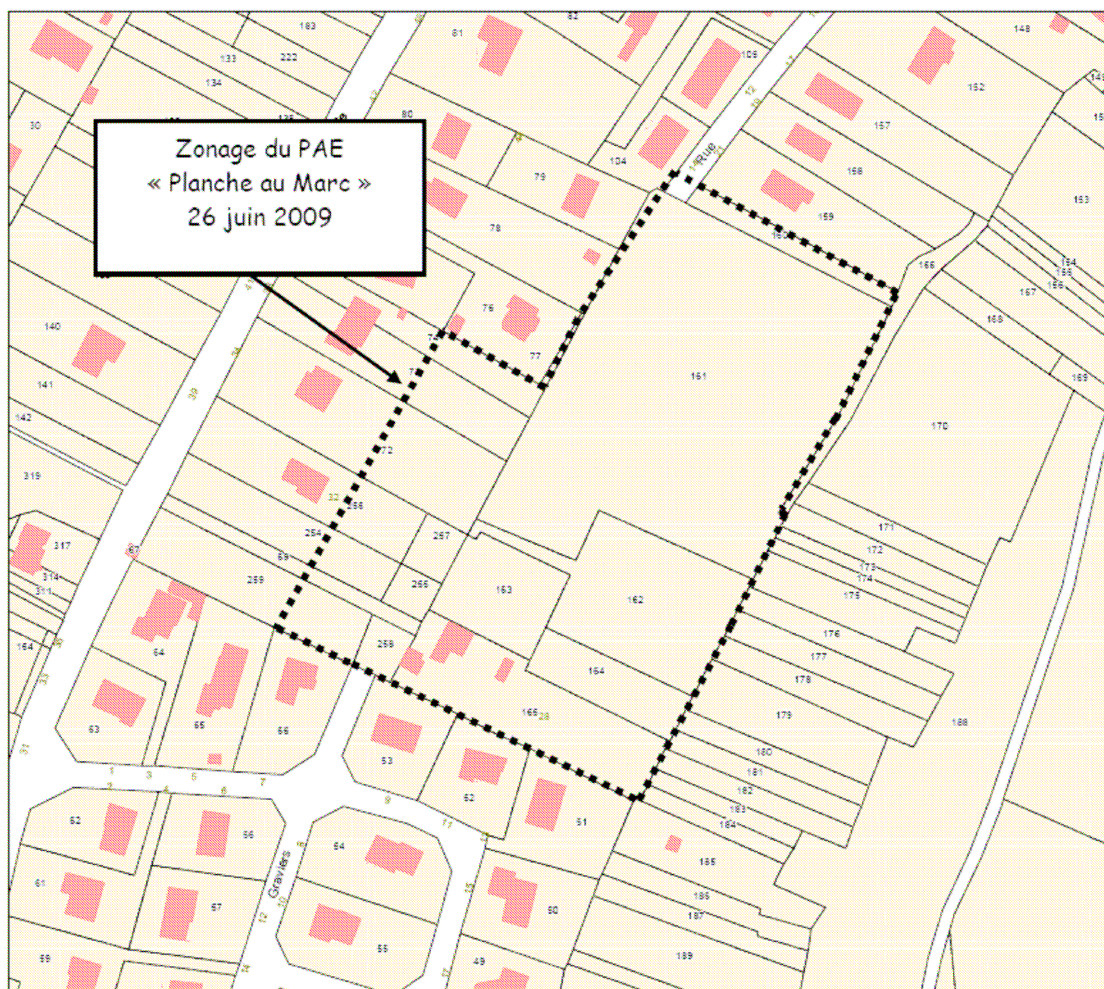
VI. Durée et mise en œuvre du PAE « Planche aux Marc » :

Ce PAE est applicable à partir du 27 juin 2009 pour une durée de 15 années.

Le versement de la participation est à effectuer lors du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier concernant un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Le versement de cette participation dispense le constructeur des versements de la taxe locale d'équipement (TLE) et de la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le Plan d'Aménagement d'Ensemble « Planche aux Marc » est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.



Définition du périmètre du P.A.E. « Planche Au Marc » à partir du 27 juin 2009.

I.6 – Bilan du vide grenier

Les Parents d'Élèves ont organisé, en partenariat avec la Municipalité, un vide grenier le dimanche 14 juin 2009.

La commune a mis à disposition : tables, bancs, barrières, abris, ainsi qu'une friteuse. D'autre part, les employés communaux ont consacré plusieurs journées de travail à la préparation, à l'installation, au démontage et nettoyage du site.

Cette manifestation a permis de dégager un bénéfice d'un montant de 2.348 €uros à destination de la caisse des écoles.

II. EAU ET ASSAINISSEMENT

II.1 – Rapport du délégataire pour le service eau 2008

L'Adjoint en charge des réseaux a présenté un rapport très complet établi par le fermier « gaz et eaux », pour le secteur d'Avanne ; les résultats d'analyses réalisées périodiquement sont tout à fait conformes à la réglementation.

Au cours de l'année 2008, plus de 40 compteurs individuels anciens ont été renouvelés ; le rendement du réseau est exceptionnellement bon. La consommation d'eau est en baisse.

II.2 – Rapport du délégataire pour le service assainissement 2008

L'Adjoint en charge des réseaux a présenté un rapport du service assainissement pour le secteur d'Avanne et d'Aveney. Il apparaît qu'une pompe de refoulement a été renouvelée sur un des postes.

Globalement, le volume des rejets à traiter est en légère baisse, comparativement à l'année 2007.

III. REORGANISATION PARTIELLE DE « L'EXECUTIF » COMMUNAL

III.1 – Démission du 1^{er} Adjoint

Le Maire rappelle que conformément aux engagements pris début 2008, et pour des raisons strictement personnelles et privées, le 1^{er} adjoint, Monsieur René MARTIN a explicité son souhait d'être relevé de ses fonctions à partir du 1^{er} juillet 2009, tandis qu'il a décidé de rester membre du Conseil Municipal et de continuer à y œuvrer dans l'intérêt général de la commune : information.

Le Maire propose au Conseil de conserver les effectifs actuels de l'exécutif communal, soit : 5 adjoints et 3 conseillers délégués.

A l'issue du vote, le conseil, par 17 voix pour et une abstention, retient cette option.

III.2 – Election du 1^{er} adjoint en mission à partir du 1^{er} juillet 2009

Candidat : Alain PARIS 17 voix pour - 1 blanc

Monsieur Alain PARIS est élu 1er Adjoint.

III.3 – Election d'un nouvel adjoint en mission à partir du 1^{er} juillet 2009

Candidat : Yohann PERRIN 17 voix pour - 1 blanc

Monsieur Yohann PERRIN est élu 5^{ème} Adjoint.

III.4 – Election d'un conseiller délégué en mission à partir du 1^{er} juillet 2009

Candidat : Laurent DELMOTTE 15 voix pour - 3 blancs

Monsieur Laurent DELMOTTE est élu Conseiller Délégué.

III.5 Délégations données aux adjoints et conseillers délégués par le Maire : information

- M. PARIS Alain sera délégué aux finances, à l'urbanisme et foncier à compter du 01/07/09.
- M. PERRIN Yohann sera délégué à la forêt, aux bâtiments et patrimoine à compter du 01/07/09.
- M. DELMOTTE Laurent sera délégué à la sécurité, accessibilité et aux activités économiques touristiques et commerciales à compter du 01/07/09.

III.6 Régimes indemnitaires

Le Conseil, à l'unanimité, maintient à l'identique le régime indemnitaire défini lors du conseil du 14 mars 2008 pour chacun des adjoints 1, 2, 3, 4 et 5 et des conseillers délégués 1, 2 et 3.

IV. MARCHES DE TRAVAUX

IV.1 – Lancement de la consultation pour le marché de rénovation des façades de l'église

Faisant suite à l'étude technique réalisée par le Cabinet BATÉCO, en association avec l'Architecte KLEIN, le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation des entreprises pour l'engagement des travaux ainsi que le dépôt de dossier de permis de construire établi par l'architecte.

Prenant acte que l'engagement des travaux à l'automne 2009 aura pour effet de supprimer le local attenant à l'Eglise qui accueille l'alambic communal, le Conseil Municipal, décide de mettre en place une procédure qui permettra de faire perdurer dans l'enceinte du village, la tradition établie depuis plusieurs générations, concernant la distillation des fruits qui mobilise aujourd'hui encore environ 5 bouilleurs de crus du village.

Les bouilleurs de crus pourront donc opérer la distillation de leurs fruits récoltés en 2009 dans l'alambic d'un village voisin, à titre temporaire, et pour une seule saison, cela dans le cadre d'une convention établie entre la commune d'Avanne-Aveney et la commune d'accueil.

Par la suite, et en particulier pour les fruits récoltés à partir de 2010, la municipalité s'engage à réimplanter l'alambic sur le territoire communal, sachant que cette opération doit s'inscrire dans le respect des contraintes émanant des services des douanes et les contraintes de sécurité applicables à ce type d'équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et à déposer le permis de construire.

IV.2 – Lancement de la consultation pour le marché de reconstruction du revêtement de chaussée rue René Paillard, sur la RD 367

Suite aux nouvelles procédures imposées par le Conseil Général du Doubs, début 2009, la commune a mandaté le maître d'œuvre B.E.J. pour réaliser l'étude de reconstruction du revêtement de chaussée de la rue René Paillard : un rabotage sur environ 2000 m² et mise en place d'environ 700 tonnes d'enrobé à chaud, dans l'objectif d'un chantier exécuté en septembre 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises en charge des travaux.

IV.3 – Lancement de la consultation pour le marché d'aménagement de la rue de Chenoz : voirie, trottoirs, parkings, espaces verts, assainissement et éclairage public

Le bureau d'Études CAP CONSTRUCTIONS a terminé le projet d'aménagement concernant la rue de Chenoz : voirie, trottoirs, parkings, espaces verts, assainissement et éclairage public.

Après analyse du projet et d'ultimes mise au point, le Conseil Municipal , unanime, autorise le Maître à lancer la consultation des entreprises qui effectueront les travaux à l'automne 2009.

Par ailleurs, une réunion d'information sera organisée, prochainement, avec tous les riverains de cette rue afin d'inventorier les problèmes spécifiques concernant les accès aux propriétés qui n'auraient pas trouvé solution dans l'étude réalisée par le maître d'oeuvre.

La séance est close à 22h15.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.